



Délégation St-Sébastien – Vertou Basse-Goulaine – Château Thébaud Val de Sèvre

Arbre de la Laïcité Château-Thébaud 09.12.2015

**Monsieur le Maire,
Mmes et Mrs les Enseignants,
Mme la Présidente de l'Amicale Laïque
Mmes et Mrs les Elus.
Mesdames Messieurs.**

Lors de la rentrée 2014-2015, nous avons pris l'initiative en notre qualité de DDEN, de contacter dans notre circonscription qui est composée des Communes de : Délégation St-Sébastien, Vertou, Basse-Goulaine, Haute-Goulaine, Château Thébaud, La Haye-Fouassière, St-Fiacre, les Elus, afin d'envisager la plantation d'Arbre de la Laïcité.

Ce mercredi 9 Décembre 2015, c'est chose faite dans votre commune.

Au nom de l'Union Départementale des DDEN, je veux saluer, vous remercier : Mr le Maire Mmes et Mrs les Elus, les Enseignants, les enfants et mes chers Collègues : Aimé Emile, Claude, Domnin pour cette initiative et de votre invitation à partager ce moment fort.

A cette même heure pratiquement, à Basse-Goulaine une cérémonie identique se déroule.

Saint-Sébastien avait débuté avant les vacances, ce qui porte à trois les communes de la circonscription, à avoir franchi le pas. Vertou se prépare.

DDEN qui sommes-nous ?

Un DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) est nommé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur proposition de l'Inspecteur de la Circonscription. Il siège au Conseil d'Ecole en tant que membre de droit.

Le DDEN et l'Ecole Publique ont une longue histoire commune, « partagée » dont nous sommes les héritiers et nous gardons cette ambition d'en rester les gardiens vigilants et résolus.

Investis de cette mission officielle nous vous présentons nos objectifs :

1 – Œuvrer pour la défense et la promotion de l'Ecole de la République, l'Ecole Laïque.

2 – L'Ecole publique doit pouvoir remplir au mieux ses missions, donc bénéficier des conditions et moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants.

3 – Nos objectifs (entre autres)

- Créations de postes,
- Recrutement et formation des enseignants pour un enseignement de qualité,

- Une meilleure organisation de la scolarisation des enfants en situation de handicap et l'obligation de mettre en accessibilité les locaux accueillant ce public,
- La possibilité de scolarisation dès 2 ans, dans des conditions d'accueil adaptées,
- Un véritable service de santé scolaire, outil de prévention, qui puisse assurer un réel suivi,
- Des réseaux d'aide à la scolarisation des élèves en difficulté, suffisants en nombre et en formation.
- Concernant les rythmes scolaires, ils insistent sur la nécessité :
De réaffirmer dans les textes la complémentarité entre les temps distincts scolaires et périscolaires,
D'obtenir la gratuité et la qualité des activités périscolaires,
D'exiger des intervenants le devoir de laïcité et le respect des règles imposées aux fonctionnaires.

Le DDEN est un sage, un référent, un témoin, un médiateur, un modérateur, pas un technicien, pas plus qu'un notable, tout simplement le DDEN est un « un ami de l'ECOLE PUBLIQUE » BENEVOLE. Il se doit d'être vigilant en ce qui concerne la sécurité, le respect de la *laïcité*, la gratuité, la neutralité des intervenants...

Pour le bien-être des Enfants

Notre secteur de la circonscription est pourvu de 25 DDEN, ce qui veut dire que la totalité des Ecoles Publiques des communes ont « UN AMI »

Tout au long de l'année scolaire nous sommes en relation, afin de suivre le plus possible les objectifs évoqués ci-dessus, et d'intervenir auprès des Municipalités, des enseignants, de l'Inspecteur de l'Education Nationale voire de l'Académie, si le besoin le nécessite.

De plus sur le plan Départemental, comme responsable du secteur, je participe au bureau ainsi qu'au CA Je vous informe qu'à ce jour la barre des 300 DDEN a été franchie, avec des candidatures en attente le plan National quant à lui affiche aux alentours de 20000 DDEN.

Dans un contexte de développement de l'enseignement public dans notre département, on s'accorde à reconnaître l'intérêt de la présence du DDEN :

- son rôle irremplaçable en milieu rural,
- sa présence en milieu urbain, où il sert d'informateur et de catalyseur.

Partout, la fonction du DDEN, bien comprise est stratégique.

+ 13 852, c'est l'augmentation des effectifs de l'enseignement public de l'école maternelle au lycée.

(Rentrée 2010 à rentrée 2015.)

• La Laïcité

Nos prises de position et les documents produits sur ce thème, si important traditionnellement en Loire-Atlantique, seront plus que jamais à l'ordre du jour. Les événements vécus en 2015 (Janvier et Novembre) sont là pour nous rappeler que *la laïcité est une vieille idée certes, mais terriblement moderne*.

Elle est une valeur complexe parce qu'à la fois un fondement historique (l'opposition de l'Église aux régimes républicains en France), juridique (la loi de 1905) et philosophique (la liberté de pensée).

La loi de 1905 n'est pas une loi qui contraint, qui interdit, puisqu'elle contribue à construire la liberté de chacun. C'est cela qui fait de la Laïcité une valeur essentielle de la République

Nous continuerons à œuvrer pour qu'elle ne soit l'instrument de personne. Et pour nous, il n'est pas question de « l'assouplir ». Parlons de la LAICITE, expliquons-là : en un mot, faisons-la vivre, autour de nos écoles, dans nos communes, dans nos quartiers. Oui, la faire vivre, c'est la meilleure façon de la faire connaître.

Une fois encore je salue le travail des enseignants.

Longue vie à l'École de la République